



PIÈCES AUTO POUR LES 3000

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 21/03/2024

L.C.R.

Echéance le : 30/04/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4456747	0165285	CDE 1HPG90008		Zone Expedition : 03			5122367
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5122367 DU 21/03/2024 **							
COMMENTAIRE R.A. :							
NUMERO DE COMMANDE : 1HPG90008							
RESERVOIR UREE ESD	1682615380	1,00	4	757,07	15,00	643,51	643,51
Echange Standard PSA							
PROVISION RESERVOIR UREE	1682620980	1,00	4	105,00		105,00	105,00
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 748,51							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIV LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants T.V.A.		Total T.T.C	
PI : 748,51				acquies sur les débits suivant autorisation de l'Administration		898,21	
MO : 0,00 748,51				(4) 20,000			
DIV : 0,00				748,51			
				149,70			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document N° Client N° Commande

4456747 0165285 5122367

Echéance le : 30/04/2024

21/03/2024

898,21



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes fournitures réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucun délai de paiement. Les clients adhérents ou professionnels, en application de l'article L441-10 du Code de Commerce, ont été expressément informés qu'en cas de retard de paiement, ils devront fournir la voir approuver les pénalités, les intérêts sur les sommes exigibles et non payées, à compter de la date d'échéance des sommes dues. Par ailleurs, une déduction forfaitaire de 5% sera appliquée à l'ensemble des sommes dues à compter de la date d'échéance des sommes dues. En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux du siège de l'entreprise de l'acheteur.



RESERVES DE PROPRIETE : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce. Les risques de perte ou de destruction des marchandises restent à la charge de l'acheteur jusqu'au paiement intégral de leur prix.



ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux du siège de l'entreprise de l'acheteur.